

ARRÊTÉ DU MAIRE

**Arrêté municipal
portant dénomination et numérotation de voiries**

Le Maire de Machecoul-Saint-Même,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 novembre 2015 décidant de donner suite à la création de la commune nouvelle de Machecoul St Même à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération n°171_13112025_359 portant sur :

- La création de la voie « impasse du Bois Gabarre »
- L'adoption du système de numérotation métrique pour chaque point d'adressage avec côté pair et côté impair

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Sur la voie modifiée par la délibération du 13 novembre 2025, sont arrêtées les numéros suivants :

REF dossier	DATE DELIBERATION	REFERENCE CADASTRALE	NUMERO ACTUEL	ADRESSE ACTUELLE	NUMERO FUTUR	ADRESSE FUTURE	COMPLEMENT D'ADRESSE FUTUR	CODE POSTAL	VILLE
AN_impasse du Bois Gabarre	13/11/2025	E 147	27	route de Sainte Pazanne - LE BOIS GABARRE	153	impasse du Bois Gabarre	LE BOIS GABARRE	44270	MACHECOUL-SAINT-MEME

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Machecoul-Saint-Même, le 23 avril 2026

AR-Préfecture de Nantes

044-200056455-20260423-20-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2026

Publication le : 23-04-2026



Jean-Luc GUIHAL,
Le Maire